



Perpétuer l'agriculture biologique sur une ferme

L'expérience de la SCIC de la Vergne



Cette coopérative a été constituée par un collectif de citoyens, pour pérenniser une ferme en agriculture biologique et y faire perdurer l'activité de réinsertion existante sur le lieu. Parmi les sociétaires, on trouve également des collectivités, des associations et des producteurs.

Au sein de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC), la préservation de la biodiversité est une volonté forte, avec une attention particulière au maintien des prairies humides. « Étant également engagé à Terre de Liens, j'avais connaissance de la possibilité pour tout propriétaire d'inclure des clauses environnementales dans un bail rural » explique Patrick, administrateur de la SCIC de la Vergne. « Nous avons donc proposé le bail rural à clauses environnementales (BRE) aux coopérateurs, qui ont tous adhéré à cette idée : le BRE nous a

permis d'amener une vraie cohérence avec nos orientations et nos valeurs et de perpétuer une pratique préexistante : la culture des terres en Agriculture Biologique (AB).

En concertation avec les agriculteurs usagers des lieux, nous avons conclu des BRE en intégrant notamment deux clauses : le maintien de l'AB et la préservation des haies ».

Pour aller plus loin !

> <https://sciclavergne.com/>

> **Témoignage à retrouver en intégralité sur le Centre de ressources**

« Le BRE nous a permis d'amener une vraie cohérence avec nos orientations et nos valeurs et de perpétuer une pratique préexistante : la culture des terres en agriculture biologique »